



## Compte rendu Séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, CHIVOT Frédéric, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, LEMOINE Jacques, RICHEL Catherine, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Étaient absents excusés : Nicolas DEFRANSURE (pouvoir de vote donné à Jean-Yves LEGRAND), Marie-Thérèse LHERMITE (pouvoir de vote donné à Jacques LEMOINE), Céline ROGER (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON)

Julie Grossemy est nommée secrétaire de séance.

Le maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente de la parcelle ZD 8. Le conseil autorise à l'unanimité l'ajout du point à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2023**

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **2. Budget principal : Décision budgétaire modificative n° 1**

Le maire rappelle que la commune a vendu cette année la parcelle ZD 8 pour un montant de 3 000€, afin de procéder aux opérations comptables et notamment la sortie de l'actif de la parcelle il convient de procéder à une opération d'ordre entre les comptes 6751/042 et 2111/040.

Le compte 6751/042 n'ayant pas été provisionné au moment du vote du budget, le maire demande à l'assemblée l'autorisation de procéder à la décision budgétaire modificative suivante :

- Compte 6751/042 : + 3 000€
- Compte 61524/011 : - 3 000€

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la proposition.

### **3. Contrat de Délégation de Service Public alimentation en eau potable : avenant**

La commune a confié la gestion de son service public d'alimentation en eau potable à la société veolia par un contrat de concession en date du 25 janvier 2019. L'échéance de ce contrat arrive à son terme au 31 décembre 2023. La procédure pour le renouvellement de la délégation a été lancée le 13 avril 2023, mais celle-ci n'étant pas achevée, il est proposé de conclure un avenant de 6 mois avec le délégataire actuel afin de ne pas interrompre le service le temps de conclure le marché.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de l'avenant.

Le maire ajoute que le contrat devrait être signé fin janvier 2024 et aussi que le prix de l'eau risque d'augmenter suite à la hausse du prix de vente de l'eau par Amiens Métropole.

#### **4. Loi APER – zones d'accélération des énergies renouvelables : moyens de concertation avec la population**

La loi dite APER du 10 mars 2023 prévoit d'accélérer la production des énergies renouvelables en permettant aux communes d'identifier et de proposer des zones susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (Photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie...).

Ainsi les communes peuvent définir des zones prioritaires pour l'implantation de ces équipements. Cette loi prévoit que les communes doivent définir avant le 31 mars 2024 des moyens de concertation et d'information de la population. La première étape est donc de définir les moyens de concertation et d'information du public.

Pour la concertation, le conseil municipal doit choisir entre :

- Une réunion publique sur ce sujet
- Une mise à disposition du dossier en mairie pendant les jours et heures d'ouverture avec registre
- Une consultation par voie électronique

A l'issue de la concertation, le conseil municipal devra débattre sur le bilan des contributions. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la mise à disposition de l'ensemble du dossier et d'un registre, en mairie, du 15 janvier 2024 au 26 janvier 2024. Ces documents seront consultables pendant les heures d'ouverture de la mairie.

#### **5. Aménagement d'un lotissement au hameau de Buyon (parcelle ZC 18) : Projet Urbain Partenarial (PUP)**

Un permis d'aménager a été déposé par le promoteur Immo Aménagement au hameau de Buyon sur la parcelle ZC 18, il prévoit la création de 10 lots. Ce permis d'aménager, conforme au PLUi a été accepté.

Dans le cadre de cet aménagement, il convient de réaliser un Projet Urbain Partenarial avec le lotisseur afin de viabiliser la parcelle.

L'aménageur a proposé un projet urbain partenarial dans lequel il prendra en charge la viabilisation de la parcelle en ce qui concerne le réseau électrique, le réseau des eaux usées, la téléphonie et l'alimentation en eau potable pour un total de 90 840.58€ HT soit 109 008.70€ TTC.

Anne Hotte fait part des difficultés à venir avec ce nouveau lotissement, considérant le nombre d'habitants supplémentaires au hameau, la circulation des voitures sur la traverse reliant le RD 210 et le hameau sera dangereuse car deux véhicules ne peuvent pas s'y croiser sans rouler sur les côtés. Le maire entend la remarque et indique qu'il faudra peut-être réfléchir à mettre cette traverse en sens unique pour éviter tout accident.

D'autre part, Anne Hotte alerte sur la situation du voisin direct de la parcelle, car avec la configuration du lotissement, il aura 10 voisins tout le long de sa parcelle...

Le maire répond qu'il est conscient de la situation mais le permis d'aménager étant conforme au Plan Local d'Urbanisme intercommunal, il était difficile de s'y opposer sans risquer un recours de l'aménageur contre la commune.

Le maire revient sur le Projet Urbain Partenarial (PUP) et demande au conseil de délibérer sur le projet de convention.

Après délibération le conseil municipal approuve le projet de PUP avec 14 voix pour et une abstention (Anne Hotte).

#### **6. Gestion des espaces verts de la commune**

Le maire donne la parole à Jacques Lemoine.

Monsieur Lemoine expose que depuis plusieurs mois la commission espaces verts réfléchit pour optimiser la gestion des espaces verts.

Les débats se sont orientés vers une sous-traitance des grands espaces à tondre ainsi que le merlon le long de la résidence des coteaux.

Plusieurs devis ont été demandés auprès d'entreprises, le plus intéressant a été présenté par « les espaces du Val de Noye ».

Concernant la tonte de l'ensemble de la commune avec débroussaillage du merlon de la résidence des coteaux, l'évacuation des déchets, la taille des haies du cimetière pour une année, le montant est de 26 679€ HT.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter ces propositions pour l'année 2024, un bilan sera fait en fin d'année pour contrôler si cette solution sera reconduite.

### **7. Tableau de classement de voirie : intégration de la résidence des coteaux**

La voirie et les équipements de la résidence des coteaux ayant été rétrocédées à la commune par acte notarié, il est maintenant possible d'incorporer la voirie au tableau de classement de voirie au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour préparer la dotation globale de fonctionnement 2024.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'incorporation de la voirie de la résidence des coteaux et valide le tableau de classement de voirie.

### **8. Bibliothèque : déclassement de documents**

Lors du déménagement des livres vers l'espace Marie-Antoinette Wallet-Fouque (futur emplacement de la bibliothèque), il est apparu que beaucoup de livres étaient en mauvais état ou obsolètes.

Tous les documents d'une bibliothèque appartenant au domaine public, pour pouvoir les déclasser il est nécessaire que le conseil municipal délibère.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le déclassement des livres obsolètes, en double exemplaire, en mauvais état ou ne correspondant plus à la demande des usagers.

### **9. Projet de voyage scolaire 2024 : subvention communale**

Le maire présente à l'assemblée le projet de voyage scolaire déposé par mesdames Rosant et Rose pour les classes de CP et CE1.

Le voyage aura lieu du 27 au 31 mai 2024 et se déroulera à Batz sur mer dans la région du Croisic (Loire-Atlantique).

Des activités d'éveil et de découvertes sont bien sûr au programme.

Les institutrices sollicitent une subvention communale pour ce projet.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 2 000€ avec pour objectif de faire baisser le coût de la participation des parents.

Il ajoute qu'il n'y aura pas d'autres subventions pour des projets scolaires en 2024 et que, comme pour les associations qui perçoivent des subventions communales, le compte financier du voyage sera demandé à l'issue.

### **10. Création d'un conseil municipal des jeunes (CMJ)**

Le maire donne la parole à Frédéric Chivot.

L'idée de créer un conseil municipal des jeunes avait déjà été émise par Anne Hotte l'an dernier, cela permettrait d'associer les jeunes à la vie du village et leur donnerai un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes.

Ce CMJ sera composé d'enfants âgés de 11 ans à 17 ans.

La mission première du jeune élu(e) est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle

consiste à être force de propositions pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des habitants en général et des jeunes en particulier.

Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an du Conseil Municipal des Jeunes.

Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs du CMJ, rôle des élus jeunes, déroulement d'élections, commissions...

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un conseil municipal des jeunes et sa mise en place à partir du mois de février 2024.

### **11. Questions et informations diverses**

- Le maire informe de la dissolution du Syndicat d'Assainissement Intercommunal de la Vallée de la Selle au 31 décembre 2023. La compétence assainissement collectif sera transférée à la communauté de communes Somme sud-ouest qu'il faudra contacter pour toute question relative à l'assainissement collectif.

- L'organisateur du prix de Prouzel (course cycliste) a sollicité l'autorisation de traverser la commune le 24 mars 2024. Le conseil municipal autorise la traversée et décide d'octroyer une subvention de 200€.

- La commune accueillera une stagiaire au sein du service technique à partir du 22 janvier 2024 et pour une durée de 6 mois.

- Le maire fait part des remerciements des aînés suite à la distribution du colis.

- D'autres remerciements ont été adressés à la mairie pour sa prise en charge des frais de destruction des nids de frelons asiatiques. Plus d'une dizaine de nids ont été détruits cette année encore.

- Jean-Yves Legrand informe que les travaux d'effacement des réseaux sont arrêtés pour cette année et reprendront en janvier 2024.

- Quant au logement en cours de rénovation rue des clabaudois, du retard a été pris par les entreprises, la livraison est prévue pour mars 2024.

A ce titre, une subvention a été accordée par l'Etat au titre du fonds vert pour un montant de 28 464.95€, ajouté à la subvention départementale, le projet de rénovation a été subventionné à hauteur de 49 813.95€ au total.

-Jean-Michel Salon informe que le colis des aînés a été distribué le 16 décembre 2023, les membres du CCAS ont été bien accueillis

-Daniel Baudère demande s'il serait possible de reprendre le carrelage de l'église, certaines dalles sont à replacer. Le maire répond que notre agent technique ira regarder pour les replacer.

-Julie Grossemy remarque un problème quant à l'éclairage public. Effectivement celui-ci est défaillant à certains endroits du village de façon ponctuelle. La FDE80 va être contactée.

-Clément Defente indique que les lignes jaunes posées le long des trottoirs rue de l'église ne sont pas respectées par les clients du café. Une demande auprès de la gendarmerie pour verbaliser les contrevenants est peut-être à envisager.

-Clément Defente expose aussi que le chemin du moulin a été détérioré par un poids lourd. Le maire ajoute que notre agent technique a été consolidé l'endroit abîmé.

-Frédéric Chivot relate le Téléthon organisé avec les 5 communes, l'événement a été un succès avec un très bonne participation et 5 100€ au final reversés à l'AFM.

-Les vœux du maire auront lieu le vendredi 19 janvier 2024, les invitations seront distribuées sous forme de carte postale cette année.

-Anne Hotte fait état des dégradations sur les bords de route au hameau suite au passage des betteraviers et aux travaux d'effacement des réseaux. Jean-Yves Legrand indique que l'entreprise Santerne doit remettre en état ce qu'ils ont dégradé au printemps 2024.

-Anne Hotte montre aussi des photos de l'état de la mare au hameau de Buyon, il semblerait qu'il y ait aussi des hydrocarbures dedans... Jacques Lemoine relève qu'un curage de la mare serait peut-être nécessaire et que notre agent technique sera sollicité pour nettoyer ses abords.

Sans autre question et information, la séance est levée à 22h25.